

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B223-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B223

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés : n° 14M037 lot 1 : Gros Oeuvre-Maçonnerie de DELTA CONCEPT, n° 13M138 lot 6 : Electricité Courant Fort - Courant Faible de CADELEC et n° 13M139 lot 7 : Raffraichissement-plomberie-sanitaire de CMT (Compagnie Méridionale d'application Thermique) concernant la construction d'un bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires pour la piscine de Cabriès

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_09

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer les avenants n°1 aux marchés :
n° 14M037 lot 1 : Gros Oeuvre-Maçonnerie de DELTA CONCEPT,
n° 13M138 lot 6 : Électricité Courant Fort-Courant Faible de CADELEC et
n° 13M139 lot 7 : Raffraîchissement-plomberie-sanitaire de CMT (Compagnie
Méridionale d'application Thermique) concernant la construction d'un
bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires pour la piscine de Cabriès

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2012_B279 en date du 28 juin 2012, le Bureau approuvait un programme relatif à l'aménagement des nouveaux vestiaires /sanitaires et zone d'accueil pour la piscine communautaire de Cabriès.

Le marché n°14M037 relatif au lot 1 - Gros Œuvre - Maçonnerie attribué à DELTA CONCEPT a été notifié le 27/08/2014.

Le marché n°13M138 relatif au lot 6 - Électricité - Courant Fort-Courant Faible attribué à CADELEC a été notifié le 09/05/2014.

Le marché n° 13M139 relatif au lot 7 - Raffraîchissement -plomberie-sanitaire attribué à CMT a été notifié le 09/05/2014.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer un avenant n°1 à ces marchés afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage de se conformer aux prescriptions du contrôleur technique.

Exposé des motifs :

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau bâtiment Accueil/vestiaires/sanitaires pour la piscine communautaire de Cabriès :

Concernant l'avenant n°1 au marché n°14M037 relatif au lot 1 - Gros Œuvre - Maçonnerie

Les travaux supplémentaires correspondent à la rehausse des maçonneries du local MNS-Infirmierie demandée par le contrôleur technique en cours de chantier, afin que l'ossature bois repose sur une assise maçonnée à une hauteur de 20 cm du sol.

Compte tenu de l'encastrement de ces parties maçonnées dans le terrain issu de la différence de niveau, un drain avec une étanchéité devient nécessaire afin de pérenniser l'ouvrage.

La plus-value du présent avenant est de 6 250,36 € HT soit 7 500,43 € TTC soit + 4,50 % par rapport au marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 138 996,80 € HT à 145 247,16 € HT.

Concernant l'avenant n°1 au marché n°13M138 relatif au lot 6 - Électricité - Courant Fort-Courant Faible

À la demande du contrôleur technique et du service de maintenance, des BAES étanches ont été ajoutés ainsi que des flashes pour les personnes malentendantes. De plus les BAES prévus ont été remplacés par des BAES étanches très résistants et moins coûteux à l'entretien.

Enfin, à la demande du service, en prévision du raccordement téléphonique de l'alarme anti-intrusion du local technique de la piscine livré, l'année dernière, un câble sera mis en place entre le local technique et le bâtiment « vestiaires ».

La plus-value globale du présent avenant est de 1 167 € HT soit 1 400,40 € TTC soit + 3,22 % par rapport au marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 36 236 € HT à 37 403 € HT.

Concernant l'avenant n°1 au marché n°13M139 relatif au lot 7 - Rafraîchissement -plomberie-sanitaire

Les travaux correspondent au raccordement d'un pédiluve (alimentation et équipements) au débouché de la rampe de sortie des vestiaires avant les plages minérales du bassin. Ce pédiluve sera créé en supplément de celui prévu initialement en sortie de bâtiment. En effet, le but est d'assurer une hygiène optimum des plages minérales en rendant incontournable leur accès depuis les plages végétales par un pédiluve.

La plus-value globale du présent avenant est de 2 044,56 € HT soit 2 453,47 € TTC soit 4,09 % par rapport au marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 49 999,76 € HT à 52 044,32 € HT.

L'ensemble des avenants ci-avant présentés n'emportent pas d'augmentation du montant des marchés de plus de 5 %, c'est pourquoi ils n'ont pas été présentés à la Commission d'Appel d'offres.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n°2012_B279 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 ouvrant le programme relatif à la construction d'un nouveau bâtiment accueil /vestiaires/ sanitaires de la piscine d'été de Cabriès et la participation financière de la commune,

VU la délibération n°2014_B091 du Bureau communautaire du 20 février 2014 approuvant le marché n°13 M 138 relatif au lot n°6 Électricité - Courant Fort-Courant Faible et le marché n°13 M 139 relatif au lot n°7 Rafraîchissement -plomberie-sanitaire,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2014_B272 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014 approuvant le marché n°14 M 037 relatif au lot n°1 - Gros Œuvre -Maçonnerie,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** les dispositions des avenants n°1 ci-annexés :

- d'un montant de 6 250,36 € HT au marché n°14M037 relatif au lot n°1 - Gros Œuvre -Maçonnerie conclu avec l'entreprise Delta Concept portant le montant global et forfaitaire du marché à 145 247,16 € HT soit 174 296,59 € TTC (+ 4,5%)

- d'un montant de 1 167 € HT € HT au marché n° 13M138 relatif au lot n°6 Électricité - Courant Fort-Courant Faible conclu avec l'entreprise CADELEC portant le montant global et forfaitaire du marché à 37 403 € HT € HT soit 44 883,60 € TTC (+3,22 %)

- d'un montant de 2 044,56 HT € HT au marché n°13M139 relatif au lot n°7 Rafraîchissement -plomberie-sanitaire conclu avec l'entreprise CMT portant le montant global et forfaitaire du marché à 52 044,32 € HT soit 62 453,18 € TTC (+ 4,09%)

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les avenants n°1 précités et toutes les pièces nécessaires à leur aboutissement ;

➤ **DIRE** que les dépenses, résultant de cette opération, conformément à l'Autorisation de Programme, sera imputée sur les crédits d'investissement de la Communauté du pays d'Aix opération 2031 AP/CPDI 451 AP qui présenteront les disponibilités suffisantes.



PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
Construction d'un bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires

AVENANT N° 1

AU MARCHE N° 13 M 138 du 9 mai 2014

MAITRE D'OUVRAGE :

*COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction Bâtiment - DAMO*

MAITRE D'ŒUVRE :

GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE :

*Eric DEDEYAN Architecte
TECNIC INGENIERIE
GP INGENIERIE ETUDES*

TITULAIRE DU MARCHE :

*CADELEC
ZA de la Meillère
BP 27
84160 Cadenet,*

**AVENANT AU MARCHE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
« CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCUEIL / VESTIAIRES / SANITAIRES »
ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise CADELEC
Domiciliée ZA de la Meillère – BP 27 – 84160 Cadenet,
Immatriculée SIRET 488 802 836 000 12
Représentée par Monsieur Christophe Coeffier, dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché N° : 13 M 138

Date de notification du marché : 09/05/2014

Montant H.T. du marché initial : 36 236 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

La communauté du Pays d'Aix a conclu un marché de travaux « Électricité CFO – CFA » avec l'entreprise CADELEC en mai 2014 correspondant au lot n°6.

À la demande du contrôleur technique et du service de maintenance, des BAES étanches ont été rajoutés ainsi que des flashes pour les personnes malentendantes. De plus les BAES prévus ont été remplacés par des BAES étanches très résistants et moins coûteux à l'entretien.

De plus, à la demande du service des piscines, en prévision du raccordement téléphonique de l'alarme anti-intrusion du local technique de la piscine livré l'année dernière, un câble sera mis en place entre le local technique et le bâtiment vestiaires.

Le montant de l'avenant n°1 est de 1 167 € HT soit 1 400,40 euros TTC, représentant 3,22 % du montant du marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 36 236 €HT à 37 403 € HT.

Le présent avenant intègre donc les prix nouveaux suivants :

Prestations en plus-value				
Désignation - (PN = prix nouveau)	unité	quantité	Prix unitaire en € HT	Prix total en € HT
PN 01 Remplacement des BAES 60 lumens par des BAES étanches IP55/IK07	unité	9,00	15	135
PN 02 Fourniture et pose de BAES étanches	unité	4,00	90	360,00
PN 03 Fourniture et pose de Flashes pour alarme incendie.	unité	6,00	77	462,00
PN 04 Création d'une ligne téléphonique entre le local technique et les vestiaires pour la connexion de l'alarme anti-intrusion – fourniture et pose d'une ligne enterrée + départ de la ligne (RJ45 cat 5) à proximité de l'arrivée France télécom et à proximité de la centrale anti-intrusion existante.	Ensemble	1,00	210	210,00
Total HT				1 167,00
Total TTC				1 400,40

ARTICLE 2. - DUREE D'EXECUTION

Un délai d'exécution du marché reste inchangé.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

<i>Nouveau montant du marché</i>	37 403 € HT
<i>Soit</i>	44 883,60 € TTC

ARTICLE 4. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché dans l'article 2 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant N° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix-en-Provence, le

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux Sports

(Signature et cachet de l'entreprise CADELEC)

Hervé FABRE-AUBRESPY



PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
Construction d'un bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires

AVENANT N° 1

AU MARCHE N° 13 M 139 du 9 mai 2014

MAITRE D'OUVRAGE :

*COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction Bâtiment - DAMO*

MAITRE D'ŒUVRE :

GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE :

*Eric DEDEYAN Architecte
TECNIC INGENIERIE
GP INGENIERIE ETUDES*

TITULAIRE DU MARCHE :

*CMT
15 D, ZAC de la Bitionne
13170 Les Pennes Mirabeau*

**AVENANT AU MARCHE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
« CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCUEIL / VESTIAIRES / SANITAIRES »
ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise CMT

Domiciliée 15 D, ZAC de la Bitionne – 13170 Les Pennes Mirabeau
Immatriculée SIRET 385 221 536 000 35
Représentée par Monsieur Chahinian Franck dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché N° : 13 M 139

Date de notification du marché : 09/05/2014

Montant H.T. du marché initial : 49 999,76 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

La communauté du Pays d'Aix a conclu un marché de travaux de « Rafrâichissement -plomberie-sanitaire» avec l'entreprise CMT en mai 2014 correspondant au lot n°7.

Les travaux correspondent au raccordement d'un pédiluve (alimentation et équipements) au débouché de la rampe de sortie des vestiaires avant les plages minérales du bassin. Ce pédiluve sera créé en supplément de celui prévu initialement en sortie de bâtiment. En effet, le but est d'assurer une hygiène optimum des plages minérales en rendant incontournable leur accès depuis les plages végétales par un pédiluve.

Le montant de l'avenant n°1 est de 2 044,56 HT soit 2 453,47 euros TTC, représentant 4,09 % du montant du marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 49 999,76 €HT à 52 044,32 € HT.

Le présent avenant intègre donc les quantités supplémentaires selon les prix du marché ainsi que le prix nouveau suivants :

Prestations en plus-value				
Désignation - (PN = prix nouveau)	unité	quantité	Prix unitaire en € HT	Prix total en € HT
Dpgf - 3.1 installations sanitaires points techniques	Ensemble	1,00	96	96
Tube PE pression, avec raccords f24 (pour alimentation extérieure)	ml	20,00	26,208	524,16
protection hors gel	Ensemble	1,00	72	72,00
Dpgf - 3.4 parcours horizontal (calage)	Ensemble	1,00	54	54,00
Tube PVC Compact f100, avec raccords	ml	12,00	29,70	356,40
Dpgf - 3.5.10 Bonde de trop plein amovible manuellement et vidange totale	u	1,00	108	108,00
Robinet avec anti-pollution	u	1,00	54	54,00
Panier pédichlore	u	1,00	96	96,00
Caniveau hydraulique en polypropylène recyclé noir de largeur 100Park, surface d'avalement : 490 cm ² /ml	ml	3,00	156	468,00
PN 1 Platine d'étanchéité pour vidage complet du pédiluve	Ensemble	1,00	216	216,00
Total HT				2 044,56
Total TT				2 453,47

ARTICLE 2. - DUREE D'EXECUTION

Un délai d'exécution du marché reste inchangé.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

<i>Nouveau montant du marché</i>	52 044,32 € HT
<i>Soit</i>	62 453,18 € TTC

ARTICLE 4. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché dans l'article 2 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant N° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix-en-Provence, le

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux Sports

(Signature et cachet de l'entreprise CMT)

Hervé FABRE-AUBRESPY



PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
Construction d'un bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires

AVENANT N° 1

AU MARCHÉ N° 14 M 037 du 27 août 2014

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction Bâtiment - DAMO

MAITRE D'ŒUVRE :

GROUPEMENT CONJOINT SOLIDAIRE :

Eric DEDEYAN Architecte
TECNIC INGENIERIE
GP INGENIERIE ETUDES

TITULAIRE DU MARCHÉ :

Delta-Concept
ZA du Grand Pont, lot n°19
Avenue Jean Pallet
13880 VELAUX

**AVENANT AU MARCHE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE CABRIES
« CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCUEIL / VESTIAIRES / SANITAIRES »
ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

L'entreprise Delta-Concept

Domiciliée ZA du Grand Pont, lot n°19 - Avenue Jean Pallet - 13880 VELAUX
Immatriculée SIRET 793 669 649 000 14
Représentée par Monsieur Jean-Philippe Saisse dûment habilité à cet effet,

d'autre part,

Marché N° : 14 M 037

Date de notification du marché : 27/08/2014

Montant H.T. du marché initial : 138 996,80 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

La communauté du Pays d'Aix a conclu un marché de travaux « Gros- Oeuvre - Maçonnerie » avec l'entreprise DELTA CONCEPT en août 2014 correspondant au lot n°1.

Ces travaux correspondent à la réhausse des maçonneries du local MNS- Infirmerie demandée par le contrôleur technique afin que l'ossature bois repose sur une assise maçonnée à une hauteur de 20 cm du sol. Compte tenu de l'encastrement de ces parties maçonnées dans le terrain issu de la différence de niveau, un drain avec une étanchéité devient nécessaire afin de pérenniser l'ouvrage.

Le montant de l'avenant n°1 est de 6 250,36 € HT soit 7 500,43 euros TTC, représentant 4,50 % du montant du marché initial.

Le montant du prix global et forfaitaire du marché est porté de 138 996,80 €HT à 145 247,16 € HT.

Le présent avenant intègre donc les prix nouveaux suivants :

Prestations en plus-value				
Désignation - (PN = prix nouveau)	unité	quantité	Prix unitaire en € HT	Prix total en € HT
PN 01 Suppression des planelles et réalisation de coffrages des rives	Ensemble	PM		Pour mémoire
PN 02 réhausse des périphéries et refend du local MNS réalisé en aggro à bancher.	Ensemble	1,00	3071,82	3 071,82
PN 03 réalisation d'une étanchéité sur les parties enterrées suivant modifications.	Ensemble	1,00	3178,54	3 178,54
Total HT				6 250,36
Total TTC				7 500,43

ARTICLE 2. - DUREE D'EXECUTION

Un délai d'exécution du marché reste inchangé.

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit :

<i>Nouveau montant du marché</i>	145 247,16 € HT
<i>Soit</i>	174 296,60 € TTC

ARTICLE 4. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché dans l'article 2 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant N° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

A Aix-en-Provence, le

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux Sports

(Signature et cachet de l'entreprise DELTA
CONCEPT)

Hervé FABRE-AUBRESPY

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés : n° 14M037 lot 1 : Gros Oeuvre-Maçonnerie de DELTA CONCEPT, n° 13M138 lot 6 : Electricité Courant Fort - Courant Faible de CADELEC et n° 13M139 lot 7 : Raffraichissement-plomberie-sanitaire de CMT (Compagnie Méridionale d'application Thermique) concernant la construction d'un bâtiment accueil / vestiaires / sanitaires pour la piscine de Cabriès

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015